



Enquête sur le numérique

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) lance aujourd'hui une importante enquête sur le numérique qui s'adresse à tous ses membres du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Cette enquête est une première à la CSQ et c'est avec la collaboration de ses sept fédérations concernées, du secteur public et du secteur privé, que plus de 100 000 personnes pourront répondre à un questionnaire sur le numérique tel que vécu, au quotidien, dans leur milieu de travail. Afin d'avoir le portrait le plus juste possible du développement du numérique en éducation, il est essentiel que vous participiez à cette enquête.

Le lien pour répondre au questionnaire en ligne est le <https://fr.surveymonkey.com/r/numerique-csq>

Pour celles et ceux qui le désirent, des copies papier seront disponibles. Vous n'aurez qu'à vous adresser aux personnes déléguées syndicales dans votre établissement.

Vous avez jusqu'au 17 novembre 2017 pour répondre au questionnaire. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer directement avec les responsables de cette recherche à la CSQ, France Bernier et Matthieu Pelard, à l'adresse numerique@lacsq.org.

En participant, les personnes qui le souhaitent auront la chance de gagner un billet de Loto Voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back. Deux billets seront offerts pour remercier les membres d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire.

Comité de participation

Le 20 octobre avait lieu la première rencontre du comité de participation Syndicat / CSVT pour vos représentants syndicaux (Dominic Hébert, Caroline Coulombe, Josée Schmidt, Sébastien Daoust-Charest, Sophie Daigneault, Émilie Primeau et Lilianne Reeves) et nos vis-à-vis patronaux.

Ce comité est de type **consultatif**. La partie patronale (PP) doit consulter le Syndicat. Lors de ces rencontres, il y a un partage d'information, une possibilité de discuter et d'expliquer les nouveautés ainsi que les projets potentiels et de donner notre avis. La jurisprudence est claire, les consultations doivent être réelles pour être valides. **La PP ne peut pas toujours faire fi des avis syndicaux.**

Une présentation a été faite lors de l'assemblée des personnes déléguées (24 octobre 2017) dont voici un résumé des principaux points.

Classement 6^e année (suivi)

La PP nous a mentionné que les directions du secondaire ont la responsabilité de classer les élèves de 6^e année. Ainsi, nous avons suggéré d'alléger la tâche de nos collègues de 6^e année en simplifiant la fiche de passage. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un portrait de l'élève qui guidera les directions du secondaire dans leur classement. Pour nous, il est impératif que la PP informe le personnel enseignant de 6^e année de cette nouvelle façon de faire.

Correction des épreuves obligatoires Ministère et CSVT (suivi)

Un rappel a été fait à la PP. Comme l'indique L'Instruction annuelle, le bulletin doit être **transmis au plus tard le 10 juillet**. Le personnel enseignant ne devrait pas subir de pression pour donner les résultats des élèves rapidement après la passation des épreuves obligatoires.

COSP – Contenus en orientation scolaire et professionnelle

Cette année, chaque école devra faire vivre deux contenus obligatoires à tous les élèves du 3^e cycle (1 contenu par niveau). Ce n'est pas une nouvelle matière. Il n'y a pas d'évaluation à faire ou de notes à inscrire dans le bulletin.

Communautés d'apprentissage professionnel - CAP

Nous avons rappelé à la PP que les enseignants sont libres d'y participer ou non, peuvent quitter la CAP et que la participation à une CAP ne doit pas alourdir leur tâche (libérations ou temps reconnu).

Maternelle 4 ans TPMD

Au printemps 2017, la CSVT obtenait 5

groupes supplémentaires pour un total de 7 groupes pour 2017-2018. Août 2017, nous informions la PP que, selon les paramètres budgétaires, un groupe est financé au 6^e élève. Notre suggestion syndicale était de scinder les groupes existants (Ste-Agnès 15 élèves, Edgar-Hébert 15 élèves et Notre-Dame 18 élèves) pour faire deux petits groupes. Malheureusement, l'information ministérielle ayant tardé, la PP a remis 3 de ses groupes au Ministère. Un groupe additionnel a été ouvert à Notre-Dame fin septembre mais laissant Ste-Agnès et Edgar-Hébert avec des groupes de 15 enfants chacun...

Mesure 15023 – « À l'école on bouge au cube »

Nous avons questionné la PP concernant la publicité du gouvernement (ajout d'une heure d'activité physique par jour pour les élèves) en demandant ce qui se passe à la CSVT? La PP explique que c'est un partenariat entre le Ministère et M. Pierre Lavoie. Ce sont 59 928\$ répartis à raison de 2 500 \$/école (Sacré-Cœur/Ste-Martine, St-Urbain, St-Jean, J.-Riverains et F.-Girard). Le résiduel (47 428 \$) est divisé au prorata du nombre d'élèves de ces 5 écoles et M. Lavoie leur enverra un « cube » qui contiendra du matériel sportif. Les projets restent à définir par la PP.

PEVR – Sondage pour les élèves

Nous avons profité de cette rencontre pour réitérer à nos vis-à-vis patronaux que notre argumentaire syndical n'a pas changé depuis le printemps 2017. Ce n'est pas aux enseignants à faire passer le sondage aux élèves dans leur classe comme le stipule la LIP article 19, *Droits de l'enseignant, de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié*. De plus, une question demande aux élèves d'évaluer leur enseignante ou leur enseignant. Pour le Syndicat de Champlain, l'évaluation du personnel enseignant est une compétence qui relève des directions d'école.

Calendrier scolaire 2018-2019

Présentement, il y a un imbroglio. Le calendrier que pourrait proposer la PP comporte 6 jours de travail en août 2018. Notre Entente locale stipule à 8-4.02.02 A) *pas plus de cinq (5) jours consécutifs précédant immédiatement le 1^{er} septembre*. Nous attendons la proposition officielle de la PP avant de vous consulter.

La prochaine rencontre sera le vendredi 12 janvier 2018.

Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com



Antécédents judiciaires

Les dispositions de la Loi concernant la vérification des antécédents judiciaires (2006) obligent toutes les personnes œuvrant ou étant appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs à déclarer leurs antécédents.

Tout changement relatif aux antécédents judiciaires doit être déclaré à la Commission scolaire dans les 10 jours suivant celui où vous en êtes informés. Et ce, que vous ayez déjà fourni ou non une déclaration portant sur vos antécédents judiciaires.

Veillez noter que les enseignants doivent aussi aviser le Ministre, en plus de l'employeur, dans le même délai.

Ne pas déclarer ses antécédents peut mener à des sanctions telles que le congédiement ou la révocation de la qualification légale.

Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés puisqu'il revient à la Commission scolaire de déterminer l'existence ou non d'un lien à risque avec l'emploi.

Donc, si des changements survenaient concernant vos antécédents judiciaires, vous devez remplir le formulaire disponible sur le site du Syndicat, sous l'onglet « Ma section » et « Salaberry enseignant », et le faire parvenir de façon confidentielle à Mme Carole Lamontagne, secrétaire de gestion aux Services des ressources humaines à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

Sébastien Campbell,
conseiller en relations de travail

Tournée 2017-2018

Sacré-Cœur, Valleyfield :	13 novembre, 12 h 00
Notre-Dame-de-l'Assomption :	13 novembre, 15 h 15
Montpetit, Valleyfield :	14 novembre, 15 h 15
Sainte-Martine :	16 novembre, 11 h 15
Sacré-Cœur, Ste-Martine :	16 novembre, 12 h 10
Saint-Eugène, Valleyfield :	20 novembre, 11 h 30
Du Parcours :	20 novembre, 15 h 15
Patriotes-de-Beauharnois :	21 novembre, 12 h 00
CFP des Moissons :	21 novembre, 15 h 15
De la Baie-Saint-François :	22 novembre, 12 h 00
Arthur-Pigeon :	23 novembre, 12 h 00
Edgar-Hébert :	23 novembre, 15 h 15
La Nouvelle-École :	27 novembre, 12 h 00

Formation syndicale

Harcèlement, intimidation ou conflit ?

Mardi 28 novembre de 17 h à 19 h

Bureau du Syndicat (salle 201)

394, rue Dufferin,

Salaberry-de-Valleyfield



Cette soirée sera animée par :

Marie-Claude Palardy, conseillère en santé et sécurité
Sophie Daigneault, responsable SST

Inscription obligatoire

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire sur le site internet au syndicatdechamplain.com en cliquant sous l'onglet « Inscriptions » et « Section Salaberry – Formation syndicale : Harcèlement, intimidation ou conflit ? ».

La guignolée des femmes



« Je suis arrivée comme un oiseau en cage aux ailes brisées. J'y ai trouvé un accueil chaleureux et j'ai pu prendre un nouvel envol. » - Témoignage d'espoir d'une femme.

Le Comité des femmes du Syndicat de Champlain tient à vous informer que, grâce à votre générosité et à votre participation à la guignolée de l'an dernier, les refuges d'entraide pour femmes de Longueuil et de Valleyfield ont pu venir en aide à de nombreuses femmes et à leurs enfants. Nous vous invitons donc à continuer de donner généreusement encore cette année.

Dans votre milieu, installez une boîte pour recueillir les dons, sur laquelle vous apposez l'affiche reçue à cet effet dans le courrier syndical de la semaine dernière.

Nous ramasserons vos dons lors du dernier courrier syndical de l'année 2017, soit le jeudi 14 décembre, si vous vous êtes préalablement inscrits à syndicatdechamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ». Vous pouvez aussi les apporter directement au bureau du Syndicat, au plus tard le 14 décembre.

Produits d'hygiène personnelle, produits de beauté, chocolat, petites douceurs (mais aucun vêtement ni nourriture) : Vos dons seront acheminés à L'Accueil pour Elle dès le 15 décembre 2017.

Merci pour votre grande générosité ! Soyons solidaires !

Le comité des femmes



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatdechamplain.com

Les articles non signés sont de Sébastien Campbell - scampbell@syndicatdechamplain.com